



AMENDE À 300 MILLIONS D'EUROS... UN PEU SALÉE POUR UNE MASCARADE!

L'Autorité de la Concurrence (ADLC), ce matin, a annoncé que par suite d'une plainte d'Engie, une amende de 300 millions d'euros était infligée à EDF pour divers manquements de celle-ci ou de ses filiales aux règles de concurrence.

La concurrence, le mot est lâché. Mais de quelle concurrence parle-t-on ?

Celle qui permet aux concurrents d'EDF de bénéficier à prix d'ami, inchangé depuis 2012 de 100 Twh, niveau qui représente une part de plus en plus importante du parc nucléaire ?

Celle qui a amené le gouvernement à amputer l'EBITDA d'EDF de 8 milliards d'euros pour aider ces « pauvres » concurrents ?

Pour Bruno Le Maire, c'est au nom du service public qu'il faudrait aider ces concurrents !

Totalement absurde !

Le même ajoute sans vergogne qu'il ne faudrait pas qu'EDF s'enrichisse grâce à la hausse des prix de l'énergie. Avec 5 Milliards d'EBITDA prévus pour 2022 (contre 18 en 2021), on en est loin !

Et puis, pourquoi ne tient-il pas le même discours pour Total ?

Toujours deux poids et deux mesures !

Avec cette décision de l'ADLC, on mesure encore plus l'iniquité du système. Car quoi qu'il fasse, EDF est condamnée !

Pour FO, cela suffit !

Cette concurrence qui est en réalité une forme de parasitisme puisque la plupart des « concurrents » n'ont pas de moyen de production propre, **nous n'en voulons pas !**

Cette concurrence qui veut qu'on fixe le niveau des TRV en fonction des coûts des concurrents et non du mix électrique français, **nous n'en voulons pas !**

Cette concurrence qui cible en permanence EDF, **nous n'en voulons pas !**

C'est ce que sept associations de consommateurs ont dit avec les Fédérations syndicales en attaquant la délibération de la CRE fixant à 44,5 % la hausse des TRV.



La bataille pour le retour au service public continue et rien n'est inéluctable !

FO Énergie et Mines estime qu'il est grand temps de mettre fin à cette mascarade.

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org